



## Communiqué de presse

en réaction aux annonces du CISR du lundi 17 juillet 2023

### Quelques annonces...

### et des mesures contreproductives en matière de sécurité routière

-----

La Ligue contre la violence routière déplore vivement le manque d'ambition et de sérieux, en matière de **sécurité routière**, des annonces faites par la Première ministre Elisabeth Borne, à l'issue du CISR de ce 17 juillet. À l'exemple de la nouvelle dénomination d'**homicide routier**, simple changement sémantique qui, selon les propres termes du gouvernement, « ne change rien sur le plan de la répression. » Comme d'autres associations, la Ligue contre la violence routière se désole que cette nouvelle dénomination ne s'accompagne pas de mesures de dissuasion efficaces et d'une application plus sévère des peines déjà prévues par la loi ainsi que de mesures conservatoires évitant la récidive des auteurs présumés d'accidents graves. Les décisions de justice ne doivent plus contribuer au sentiment d'impunité et tolérer le risque de récidive.

Une nouvelle fois, le gouvernement refuse de s'approprier l'engagement signé à Stockholm, en 2020, par l'État français, à savoir : la **réduction de moitié du nombre de tués et de blessés graves sur la route pour la décennie 2021-2030** (c'est-à-dire moins de 1 270 tués et 8 000 blessés graves par an, contre 3 260 tués en 2022 en France métropolitaine), dans le but d'atteindre « Zéro tué et blessé grave » d'ici 2050. (voir courbe en annexe du communiqué)

Comme l'a rappelé Elisabeth Borne dans son allocution, la France n'a connu aucune diminution de la mortalité routière depuis 10 ans. Ce qui place notre pays en milieu de tableau des pays européens (derrière l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche par exemple), avec un résultat deux fois moins bon que pour les pays en tête de classement. Ce qui n'empêche pas Elisabeth Borne d'annoncer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la suppression du retrait de points (tout en maintenant les amendes) pour les « petits » excès de vitesse (dépassement de 5 km/h de la vitesse autorisée), alors que tous les experts nous alertent sur le fait que pour environ la moitié des accidents graves, un petit excès de vitesse (inférieur à 10km/h) est constaté.

Même chose pour l'abaissement à 17 ans de l'âge pour passer le permis de conduire, mesure dénoncée par tous les experts de sécurité routière. Elisabeth Borne s'étant sentie obligée de préciser que les pays européens où l'on peut être seul au volant à 17 ans (L'Islande, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Slovaquie) n'avaient pas connu de « surmortalité ». Ce qui reste à prouver. Et quid de l'âge maximal pour conduire et de mesures de vérification des compétences, passé un certain âge, comme cela se pratique par exemple au Canada ?

*Association d'intérêt général déclarée à la préfecture de police de Paris le 22 avril 1983*

*Siège social : 149 Avenue du Maine, 75014 Paris - [www.violenceroutiere.fr](http://www.violenceroutiere.fr)*

*Contact : [contact@violenceroutiere.fr](mailto:contact@violenceroutiere.fr) - Tél : 33 (0)1 45 32 91 00*



# Ligue contre la violence routière



## Des points positifs mais sans calendrier

Elisabeth Borne a annoncé, en cas d'accident grave, la suspension systématique, jusqu'à un an, par le Préfet du permis de conduire des conducteurs sous l'emprise de stupéfiants. Les personnes condamnées pour conduite après usage de stupéfiants aggravée par un état alcoolique perdraient 8 points sur leur permis, contre 6 actuellement. Dépasser de plus de 50 km/h la vitesse autorisée, deviendrait un délit passible, dès la première fois, de deux mois de prison et d'un retrait de 6 points sur le permis de conduire. Toutes ces annonces iraient dans le bon sens si la Première ministre avait annoncé un calendrier et des renforts (policiers et matériels) accrus pour vérifier l'état des conducteurs sur la route avant que ne survienne un accident fatal.

Nous relevons surtout le désir exprimé par Élisabeth Borne, de ne pas « opposer les usagers ». C'est-à-dire ? Ne serait-ce pas plutôt, de la part du gouvernement, le désir de ne pas les fâcher... Et que dire de son insistance sur une inflexion des 11 % des accidents de la route au premier semestre 2023. De même elle a parlé de « chiffres stables », concernant la non diminution de la mortalité routière depuis 10 ans sur les routes de France. On croirait entendre Elisabeth Borne commenter froidement des statistiques, sans référence à un objectif, alors qu'il s'agit de vies humaines et que la seule vision acceptable est zéro victime.

Quant à la volonté de « renforcer les moyens des associations », « de rendre les infrastructures plus sûres », nous ne pouvons que l'approuver si elle se concrétise rapidement par un plan d'action.

**Si certaines annonces** vont dans le bon sens, elles sont **très notoirement insuffisantes** pour atteindre l'objectif de diviser par deux le nombre de tués et de blessés graves sur la décennie 2021-2030.

## Le grand démantèlement de la sécurité routière

Le silence du gouvernement sur les objectifs chiffrés et temporisés est révélateur d'une politique de sécurité routière **dont sur le seul baromètre semble devenu celui de l'acceptabilité**. Depuis 2018, année de mise en œuvre de la mesure du 80km/h, les reculades se sont succédées :

- Refus de la mesure sur le 110 km/h sur autoroute proposée par la convention citoyenne sur le climat, mesure qui aurait pourtant permis de conjuguer utilement les enjeux énergétiques, climatiques et de sécurité routière.
- Remise en cause de la généralisation de la mesure du 80km/h en donnant la possibilité aux départements de revenir à 90km/h sur tout ou partie du réseau concerné.
- Blocage de la mesure européenne sur le contrôle technique des deux-roues motorisés (2RM), alors qu'il aurait notamment permis de mieux gérer les dérives sur le débridage des véhicules.
- Mise à l'arrêt du programme de mise en place des nouveaux radars urbains.

La Ligue contre la violence routière demande que les experts de la sécurité routière soient rapidement sollicités pour proposer une vraie feuille de route, faite de mesures au potentiel évalué, permettant à la France de tenir son engagement de viser zéro tué et blessé grave d'ici 2050.

*Association d'intérêt général déclarée à la préfecture de police de Paris le 22 avril 1983*

*Siège social : 149 Avenue du Maine, 75014 Paris - [www.violenceroutiere.fr](http://www.violenceroutiere.fr)*

*Contact : [contact@violenceroutiere.fr](mailto:contact@violenceroutiere.fr) - Tél : 33 (0)1 45 32 91 00*

## Une occasion manquée

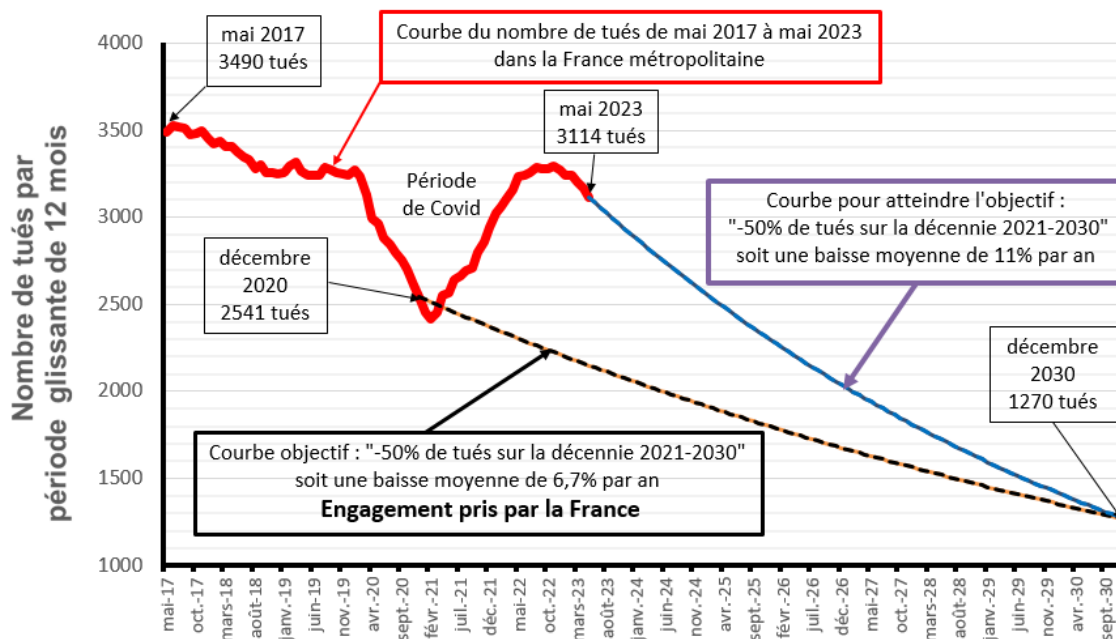
Dans le contexte d'angoisse et d'absence de perspectives perçue par la jeunesse, la Ligue contre la violence routière qui, depuis 40 ans, milite pour la sauvegarde de la vie sur la route, rappelle que **la route est le miroir de la société en ce qui concerne les comportements individuels et collectifs**. Une route plus sûre et respectueuse de la vie, contribue à une société plus apaisée. C'est ainsi que la sécurité routière doit redevenir une priorité absolue du gouvernement avec la vision zéro tué et blessé d'ici 2050, l'objectif intermédiaire de 2030 et la feuille de route rappelés plus haut.

### Contacts presse :

Jean-Yves Lamant, Président de la Ligue contre la violence routière  
 mail : [presfednat@violenceroutiere.fr](mailto:presfednat@violenceroutiere.fr) tél portable : 06 12 12 78 20

Pierre Lagache, Vice-président de la Ligue contre la violence routière  
 mail : [violenceroutiere46@orange.fr](mailto:violenceroutiere46@orange.fr) tél portable : 06 07 45 75 77

## Courbe objectif : "-50% de tués sur la décennie 2021-2030"



France Métropolitaine - Source LCVR- juillet 2023

Association d'intérêt général déclarée à la préfecture de police de Paris le 22 avril 1983

Siège social : 149 Avenue du Maine, 75014 Paris - [www.violenceroutiere.fr](http://www.violenceroutiere.fr)

Contact : [contact@violenceroutiere.fr](mailto:contact@violenceroutiere.fr) - Tél : 33 (0)1 45 32 91 00